148054 - Est il permis d'acheter les photos des chanteuses et chanteurs?

question

Est il interdit d'acheter les photos des chanteurs et chanteuses qui ne laissent apparaître que les visages, paumes et cheveux de ces dernières. On sait que la chanteuse dévoile ses cheveux et n'a aucune photo qui ne laisse pas apparaître ses cheveux. Que dire si tout cela n'est dicté que par l'amour de la chanteuse ou sa considération comme sa chanteuse favorite?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

En principe, il est interdit de photographier ou de sculpter des êtres dotés d'une âme; que la photo soit sans ouavec ombre comme les peintures et les squelettes vêtues ou consort. celaa déjà été expliquée dans le cadre des réponses données aux questions n° 10668 et n° 143709 concernant la vente de vêtements décorés de photos.

Cette interdiction s'applique à la photographie, compte non tenu du fait qu'elle implique un violation de la charia ou pas. Les photos des ulémas, des hommes, des enfants, et celles des animaux sont concernées. La production des photos en soi constitue un violation de la loi religieuse. Si , en plus de cela, s'ajoute une autre violation de la loi, comme la représentation d'une femme nue ou qui découvre une partie de son corps, fût ce le visage ou les paumes, l'interdictionet le péché s'aggravent, à cause de la double violation de la loi.

Que dire alors si on est en face de photos représentant les propagateurs de la débauche, ceux et celles qui diffusent les vices et turpitudes tels les chanteurs , acteurs et consorts. Leurs photos font l'objet d'un commerce pratiqué à travers des revues pornographiques en raison de l'attachement des âmes malades à ces gens-là. Celui qui sait le statut de la production des photos ne peut pas douter de l'interdiction de ces photos là puisqu'il sait leur impact sur les cœurs et la

corruption qu'elle y sèment. C'est ce que l'auteur de la présente question exprime quand il dit: ce n'est que pour l'amour de l'artiste . que voulez vous de plus, ô Serviteur d'Allah?

Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Les anges n'entrent pas dans une maison qui abrite un chien ou une photo. (Rapporté par al-Boukhari,3075 et par Mouslim,3930). Voir la réponse donné à la question n° 13214.

Si on sait qu'il est interdit d'acquérir des photos, (on doit savoir alors) que tout ce qu'il est interdit de posséder est aussi interdit de vente et d'achat. Dépenser de l'argent dans ce domaine revient à le perdre car c'est un gaspillage interdit. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Allah a maudit les juifs car (quand) on leur a interdit les graisses , ils ont vendues et mangé le prix. Certes, quand Allah lePuissant et Majestueux interditde manger une chose, Il en interdit le prix. (Rapporté par Ahmad,2546). Voir la réponse donnée à la question n° 49676.

Allah le sait mieux.